

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-des-Écorces tenue le lundi 2 octobre 2017 à la salle municipale à compter de 19h.

Sont présents :	Pierre Flamand	Maire
	Serge Piché	Conseiller
	Louise Lafrance	Conseillère
	Éric Paiement	Conseiller
	Normand Bernier	Conseiller
	Gaétan Brunet	Conseiller
	Yves Prud'homme	Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Flamand.

Est également présent monsieur Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit comme secrétaire de cette séance.

Assistance : 1 personne

RÉSOLUTION NO : 2017-10-6552

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance. Il est 19h.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-10-6553

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous, tout en laissant le point 14 *Questions diverses* ouvert et en ajoutant l'item 6 D Règlement de facture à Robert Tessier.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Présentation et adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation des procès-verbaux :**
Séance ordinaire du 11 septembre 2017
4. **Période de questions**
5. **Correspondance**
6. **Administration générale**
 - A. Signature de la convention collective 2017-2021
 - B. Dépôt des états comparatifs au 31 août 2017
 - C. Dénonciation des changements annoncés dans le budget fédéral 2017 concernant les allocations non imposables des élus municipaux
7. **Sécurité publique (Service d'incendie et mesures d'urgence)**
 - A. Appropriation du surplus libre pour dépenses excédentaires de réparations de véhicules d'incendie
8. **Voirie municipale**
 - A. Verbalisation de la rue Industrielle
9. **Hygiène du milieu (aqueduc, égout, ordures)**
 - A. Remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout pluvial de l'avenue du Collège – Paiement décompte n° 2
 - B. Adoption de la programmation des travaux TECQ 2014-2018 comprenant les travaux réalisés au 30 sept 2017
 - C. Acceptation pour dépôt – Prévisions budgétaires 2018 de la RIDL
10. **Santé et bien-être (HLM)**
11. **Urbanisme et environnement**

12. Loisirs et culture

- A. Affectation au fonds d'aide au développement du milieu secteur Val-Barrette pour 2017
- B. Association des citoyens pour la protection du lac Gauvin (ACPLG) – Demande de subvention

13. Autres

- A. Adoption des salaires de septembre 2017 pour un montant brut de 84 046.18 \$\$
- B. Adoption des dépenses de septembre 2017 pour un montant de 449 547.63 \$
- C. Opinion juridique : aucun
- D. Réaménagements budgétaires pour un montant de 40 305.00 \$

14. Questions diverses

- A.
- B.

15. Période de questions

16. Levée de la séance

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-10-6554

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 soit approuvé, et ce, tel que déposé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NO : 2017-10-6555

**PROPOSITION DU CLUB OPTIMISTE :
INTÉGRATION D'UN PROJET DANS LA POLITIQUE FAMILIALE**

Il est proposé par Yves Prud'homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité fasse le dépôt d'un projet proposé par le Club Optimiste de Val-Barrette au Comité de pilotage de la Politique familiale. Le projet consiste en l'implantation d'un site de jeux d'eau agrémenté d'un parc multiâge dans le secteur Val-Barrette. La réalisation de ce projet favoriserait l'implantation de jeunes familles dans notre municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-10-6556

SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire Pierre Flamand ainsi que le directeur général Jean Bernier à signer la convention collective 2017-2021 intervenue entre la Municipalité et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-10-6557

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 31 AOÛT 2017

ATTENDU que selon l'article 176.4 du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit déposer les états comparatifs en année d'élection générale au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger;

ATTENDU que les états comparatifs du premier semestre comparent les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, soit au 31 mars, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci;

ATTENDU que les états comparatifs du second semestre comparent les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, soit pour 2017, au 31 août, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les états comparatifs au 31 août, tels que présentés, soit acceptés et déposés aux archives.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-10-6558

DÉNONCIATION DES CHANGEMENTS ANNONCÉS DANS LE BUDGET FÉDÉRAL 2017 CONCERNANT LES ALLOCATIONS NON IMPOSABLES DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que le budget fédéral 2017 prévoit des modifications importantes concernant les allocations non imposables des élus municipaux;

CONSIDÉRANT qu'en raison de ces modifications, les revenus réels disponibles des élus municipaux seront diminués de manière substantielle dès 2019;

CONSIDÉRANT que cela forcera plusieurs municipalités à revoir à la hausse la rémunération des élus pour compenser les effets de cette mesure, et ce, au détriment des contribuables et de manière plus générale, au détriment des citoyens des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De dénoncer les changements annoncés dans le budget fédéral 2017 concernant les allocations non imposables des élus municipaux;
- De faire parvenir la présente résolution aux ministres du Revenu national, des Finances, au président du Conseil du trésor du Canada, ainsi qu'à M. David Graham, député fédéral.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-10-6559

RÈGLEMENT DE FACTURE À ROBERT TESSIER

ATTENDU la résolution n° 2017-06-6479 adoptée le 19 juin 2017, laquelle mandatait monsieur Robert Tessier pour réaliser un diagnostic organisationnel de la municipalité;

ATTENDU la facture, unique et finale, datée du 28 septembre 2017 au montant de 3 100 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer ladite facture au montant de 3 100 \$ à monsieur Robert Tessier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-10-6560

APPROPRIATION DU SURPLUS LIBRE POUR DÉPENSES EXCÉDENTAIRES DE RÉPARATIONS DE VÉHICULES D'INCENDIE

ATTENDU que le service de sécurité incendie de Lac-des-Écorces avait initialement un budget pour l'entretien de ses véhicules de 13 000 \$ pour l'exercice 2017;

ATTENDU que le camion #604 a eu des problèmes de valves et de niveau d'eau et que le #404 a subi des ennuis avec sa transmission qui n'étaient pas prévisibles et que qu'autres réparations pourraient s'avérer nécessaires avant la fin de l'exercice financier;

ATTENDU qu'en dépit du fait qu'un réaménagement de dépenses provenant du compte « Pièces et accessoires » déjà proposé de 3 500 \$ ne sera pas suffisant pour renflouer le compte de réparations de véhicules;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer du surplus libre une somme de 5 000 \$ pour permettre au service de sécurité incendie de Lac-des-Écorces de terminer l'exercice financier 2017, ce qui laissera un solde budgétaire de 3 000 \$ pour d'éventuelles dépenses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-10-6561

VERBALISATION DE LA RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU qu'en novembre 2013, la Municipalité se portait acquéreuse de l'ensemble de la rue Industrielle, laquelle est composée de quatre lots, soit les lots 3 315 112, 3 315 128, 3 315 129 et 5 035 835;

ATTENDU que ladite rue Industrielle est entretenue par la Municipalité depuis 1998, soit depuis la mise en fonction de l'étang d'épuration secteur Lac-des-Écorces;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents de décréter comme verbalisée la rue Industrielle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-10-6562

REPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT PLUVIAL DE L'AVENUE DU COLLÈGE – PAIEMENT DÉCOMPTE N° 2

ATTENDU la recommandation de paiement du décompte n° 2 par la firme N. Sigouin Infra-conseils datée du 28 septembre 2017 relativement aux travaux de remplacement d'aqueduc et d'égout pluvial sur l'avenue du Collège dont le total s'élève à 173 788.71 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture n° 9069 datée du 28 septembre 2017 au montant de 173 788.71 \$, toutes taxes incluses, à l'entreprise Lacelle & Frères inc.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-10-6563

ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX TECQ 2014-2018
COMPRENANT LES TRAVAUX RÉALISÉS AU 30 SEPTEMBRE 2017

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-10-6564

ACCEPTATION POUR DÉPÔT

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE LA RIDL

Il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt le rapport des prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'exercice se terminant le 31 décembre.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-10-6565

AFFECTATION AU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

SECTEUR VAL-BARRETTE POUR 2017

ATTENDU que la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides nous a remboursés pour la troisième année, un montant équivalent aux intérêts versés durant l'exercice courant pour l'achat de la bâtisse de la Caisse Desjardins du secteur Val-Barrette, soit pour 2017, une somme de 2 695.88 \$;

ATTENDU que selon l'entente signée en 2014, les 5 annuités remboursées doivent servir au développement du milieu du secteur Val-Barrette;

ATTENDU qu'en 2017, la Municipalité a utilisé une partie du fonds pour des travaux au terrain de balle, soit un montant de 6 627.22 \$ (résolution n° 2017-06-6471);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer le 2 695.88 \$ reçu en 2017 au fonds d'aide au développement du milieu, ce qui portera le fonds à 4 156.28 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-10-6566

ASSOCIATION DES CITOYENS POUR LA PROTECTION DU LAC GAUVIN

DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande de subvention de 500 \$ de l'Association des citoyens pour la protection du lac Gauvin (ACPLG) pour l'organisation de la *Fête du lac Gauvin* tenue le 29 juillet dernier, laquelle a permis aux citoyens dudit lac de se rencontrer, de sociabiliser et de s'amuser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accéder à cette demande en accordant une somme de 500 \$ qui sera prise à même la somme réservée au budget des subventions 2017 pour des demandes qui seraient faites dans le courant de l'année (GL 02-701-90-970-01).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-10-6567

AUTORISATION DE PAIEMENTS – DÉPENSES DE SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les salaires du mois de septembre 2017 pour un montant brut de 84 046.18 \$ ainsi que les dépenses du mois de septembre 2017 pour un montant de 449 547.63 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-10-6568

RÉAMÉNAGEMENTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les réaménagements budgétaires au montant de 40 305 \$ tels que proposés par la directrice des services financiers en date du 2 octobre 2017.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-10-6569

REMERCIEMENTS À GAÉTAN BRUNET

ATTENDU que monsieur Gaétan Brunet quitte son poste de conseiller municipal du district #5 après plus de 13 ans de loyaux services à ce titre, dont 9 ans pour la municipalité de Lac-des-Écorces et plus de 3 ans pour l'ancienne municipalité de Val-Barrette;

ATTENDU que Monsieur Brunet, en siégeant plusieurs années au poste de vice-président de la Régie intermunicipal de la Lièvre (RIDL), a contribué au développement et au rayonnement de l'organisme;

ATTENDU que Monsieur Brunet a été un élu des plus impliqué au Conseil municipal et a toujours su offrir le meilleur de lui-même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre nos sincères remerciements à monsieur Gaétan Brunet pour ses bons et loyaux services. Nous lui souhaitons par la même occasion beaucoup de bonheur pour sa retraite bien méritée.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h20 et se termine à 19h29.

RÉSOLUTION NO : 2017-10-6570

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser que la séance soit levée. Il est 19h30.

ADOPTÉE

Pierre Flamand
Maire

Jean Bernier
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Pierre Flamand
Maire